



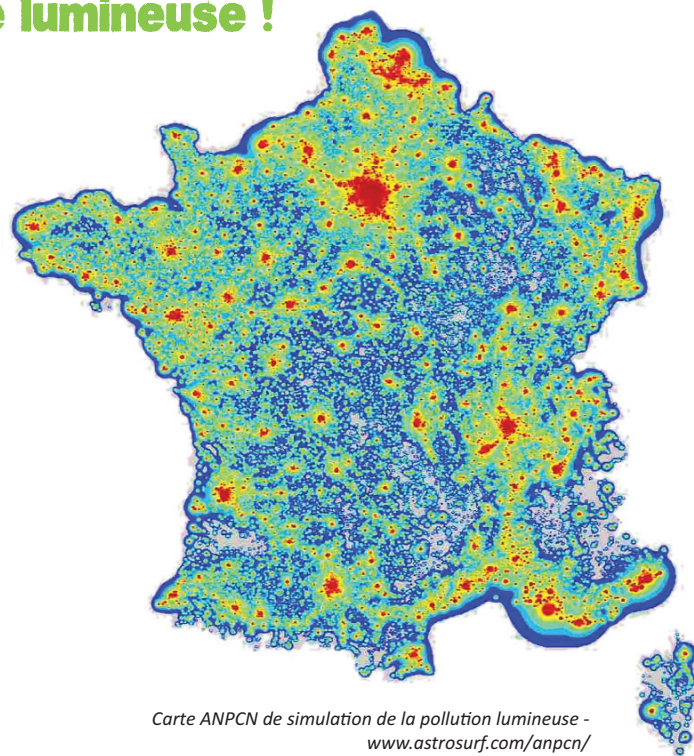
## Maîtriser l'énergie... une idée lumineuse !



Prestige et grandiloquence amènent un certain nombre de collectivités locales et de grandes chaînes de magasins à généraliser des décorations lumineuses qui ont un coût financier non négligeable. Durant l'hiver 2007, certaines villes ont investi plus d'un million d'euros pour animer leurs rues, soit l'équivalent de 25 euros par administré dans certaines communes ! Ces investissements somptuaires laissent songeurs en période de vaches maigres budgétaires. Ce gaspillage électrique est un signal négatif et extrêmement voyant envoyé à toutes celles et ceux qui n'attendent qu'un geste pour justifier leur inaction.

Il est temps que les responsables politiques et économiques fassent preuve de clairvoyance en cessant d'adopter systématiquement le dernier gadget à la mode, gadget qui devient vite un modèle à suivre et un style de vie. Chaque lampe allumée est une invitation au gaspillage et un message implicite à récuser le bienfondé de la politique de maîtrise de l'énergie.

Par effet d'entraînement, certains particuliers ont progressivement recouvert leurs habitations de lampes, alourdissant leur facture électrique pour le plus grand bonheur des fournisseurs d'énergie. Un moyen simple et efficace de réduire ses dépenses énergétiques est donc de limiter le recours à cette cohorte d'ampoules énergétivores et climaticides. L'éclairage extérieur doit être limité dans le temps et provenir d'ampoules basses consommation



Carte ANPCN de simulation de la pollution lumineuse - [www.astrosurf.com/anpcn/](http://www.astrosurf.com/anpcn/)

type fluo compacte ou diodes électroluminescentes (LED), de façon à prolonger leur durée de vie et réduire sensiblement leur consommation unitaire. Mais quoi qu'il en soit, cette efficacité énergétique améliorée ne doit pas justifier une multiplication du nombre de lampes, au risque de perdre d'un côté ce qui a été gagné de l'autre.

## Pollution lumineuse contre biodiversité



Plus généralement, les illuminations contribuent à la pollution lumineuse qui nuit à l'environnement nocturne. En dix ans, le nombre de points lumineux a augmenté de 30 % en France : en recourant à la lumière artificielle, l'alternance du jour et de la nuit s'estompe et les spots de lumière sont une source de dégradation des écosystèmes. En témoignent ces nombreux cas de mortalité accrue d'oiseaux migrateurs sur des sites sensibles : la mise en lumière de la première section de l'autoroute A16 qui relit Dunkerque et Boulogne fut ainsi à l'origine d'un nombre anormalement élevé d'oiseaux morts aux abords de l'autoroute. En ville, la lumière artificielle attire les insectes qui deviennent la cible de tous les prédateurs en se

concentrant en un seul et même endroit. La grande majorité des espèces de chauves-souris, ne chassant que dans une obscurité totale, déserte les clochers, les lieux historiques, les cavités à cause d'un éclairage digne de mégas-parcs d'attraction. De ce fait, certaines espèces ont totalement disparu des régions urbanisées. Avec plus de 8,7 millions de points lumineux, l'ensemble des animaux sont perturbés dans leur orientation ou présentent des troubles du rythme biologique. A la ville comme à la campagne, les habitants ont donc un rôle majeur à jouer pour permettre à nos enfants de s'endormir en écoutant le chant des chouettes... ou d'observer le ciel étoilé, de plus en plus difficile à distinguer dans les halos de villes-lumières.

**Agir pour l'environnement** : 2, rue du Nord • 75018 Paris • Tél. 01 40 31 02 37  
 Courriel : [contact@agirpourenvironnement.org](mailto:contact@agirpourenvironnement.org)  
[www.agirpourenvironnement.org](http://www.agirpourenvironnement.org) • Illustrations : Red ! - Maquette : JLI > 05 498 07 87 84  
 Cette plaquette est imprimée sur papier recyclé par Presse Pluriel Paris.



AGIR  
pour  
l'environnement

Illuminations de Noël :  
le grand gaspillage

Madame la maire, Monsieur le maire,

La période des fêtes de fin d'année est souvent l'occasion d'illuminer les rues et avenues afin d'animer certaines zones commerciales. D'année en année, ces illuminations ont pris des proportions qui produisent un impact énergétique et climatique significatif. De plus, cette pollution lumineuse déstabilise l'environnement et la faune nocturne. Faute d'une prise de conscience et de réglementations appropriées, ces illuminations tendent à fonctionner 24h/24, sept jours sur sept d'octobre à fin janvier.

A l'heure où la protection de l'environnement est amplement commentée et largement acceptée par nos concitoyens, nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour endiguer cet effet de mode irraisonnable. Nous vous demandons par ailleurs de limiter dans le temps et dans l'espace ces illuminations qui, pour conviviales qu'elles soient, ne doivent pas se traduire par une explosion des consommations énergétiques. Plutôt que d'éclairer des rues pendant de longues nuits désertes, la commune peut par exemple organiser des soirées festives et faire participer la population à la mise en place de ce projet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes, je vous prie d'agréer Madame la maire, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations écologiques.

Nom/Prénom .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Signature :

Monsieur le Ministre de l'Écologie,

À l'approche des fêtes de fin d'année, je constate qu'une fois encore les illuminations de Noël tendent à se généraliser sans réel contrôle de la part des autorités locales ou nationales. D'année en année, cet effet de mode induit une surconsommation électrique à un moment où nos capacités de production peinent à répondre à la demande de pointe. L'instauration d'un « bonus-malus KWh » mérite réflexion car il aurait le mérite de lisser des pics de consommations électriques particulièrement climaticides. Nous vous demandons de la mettre rapidement à l'étude. De plus, il m'apparaîtrait utile qu'une campagne institutionnelle vienne sensibiliser élus locaux et citoyens aux conséquences climatique et énergétique d'un tel éclairage. Enfin, cette pollution lumineuse a une incidence non négligeable sur la biodiversité nocturne qui a besoin d'une pénombre protectrice et d'une alternance jour/nuit.

Dans le cadre du projet de loi faisant suite au Grenelle de l'environnement, je vous prie de bien vouloir réglementer ces illuminations afin que ces dernières ne puissent plus irradier l'espace public sept jours sur sept et ce 24h/24. Je vous demande également de bien vouloir réduire à un mois maximum la période durant laquelle de telles illuminations peuvent être utilisées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes, je vous prie d'agréer Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations écologiques.

Nom/Prénom .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Signature :

### > Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de l'Alerte Merci de votre soutien !

- J'ai adressé une carte pétition au Maire de ma commune et au Ministre de l'Ecologie
- Je commande ..... exemplaires de l'Alerte « Illuminations de Noël »  
 jusqu'à 50 exemplaires : 0,45€ pièce, port compris  
 au-delà de 51 exemplaires : 0,30€ pièce, port compris
- Je commande .... lot(s) de 8 cartes postales écologiques à 5€ le lot, port compris
- Je commande ... dossier(s) sur la pollution lumineuse à 5€ pièce, port compris

Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'environnement, je participe aux frais engagés et je fais don de ..... €.

Au total, je verse ..... € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.

>>>> Signature

**Merci de libeller vos chèques à l'ordre de « Agir pour l'Environnement »**

En effectuant un don à Agir pour l'Environnement, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % de la somme versée.

Nom/Prénom .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Signature :



AGIR  
pour  
l'environnement

Illuminations de Noël :  
le grand gaspillage



AGIR  
pour  
l'environnement

Illuminations de Noël :  
le grand gaspillage